

LES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES

Objectifs : Connaissance des droits et obligations du fonctionnaire du secteur public ainsi que des risques encourus en cas de leur non respect ; responsabilité du fonctionnaire.

Prérequis : Connaissance du secteur public.

Déroulement pédagogique : Cours, présentation d'outils et de méthodes, mise en situation, travail par groupe, cas jurisprudentiels.

Suivi et Évaluation : Évaluation par les participants et remise d'une attestation de formation.

Destinataires : Élus locaux, personnel territorial, service ressources humaines.

Durée : 1 jour

Coût : 990 €HT



**Intérêt général,
services et agents
Publics : la dévotion
au service public**

NB



Un agent territorial exerce par nature des missions de service public et évolue au sein d'un univers marqué du sceau de l'intérêt général. Tous les fonctionnaires, agents titulaires de leur grade, ou stagiaires, en intégrant la fonction publique, bénéficient de la protection du « Statut » leur garantissant certains droits, mais aussi, en contrepartie, des devoirs (loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires).

Ce statut, les distingue des salariés de droit privé et leur impose une grande rigueur dans l'exercice de leur activité professionnelle, car si les garanties sont larges et protégées pour certaines constitutionnellement, le non respect des obligations issues du statut est susceptible de sanctions disciplinaires pouvant d'une part, aller jusqu'à la radiation des cadres ou le licenciement, et d'autre part engager leur responsabilité pénale.

Il est à noter que les agents non titulaires recrutés sous contrat de droit public ont des droits et obligations quasi similaires à ceux des fonctionnaires.

Cette formation rappelle de manière théorique et pratique les divers droits et obligations du fonctionnaire. Elle permet de connaître le cadre législatif et réglementaire actualisé, notamment les points essentiels de la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations du fonctionnaire du 29 juin 2016. Un Nota bene illustre via la jurisprudence, les hypothèses à risques et incite aux comportements et actes vertueux afin de prémunir le fonctionnaire de tout risque de sanctions disciplinaires ou pénales.



PLAN DE LA FORMATION

Quid de la fonction publique territoriale

L'essence de ce droit : service public et intérêt général.
Les fondements;
Le déroulement de carrière.
Les évolutions.

Les droits et les garanties du fonctionnaire

Liberté d'opinion et liberté d'expression.
La non discrimination.
L'égalité des sexes.
Le droit syndical et le droit de grève.
Le droit à la rémunération.
Le droit de participation.
Le droit à la formation.
Le droit aux congés.
La protection fonctionnelle.

Les obligations du fonctionnaire

Les obligations professionnelles
L'obligation de service.
L'obéissance hiérarchique.
Les obligations relatives au cumul d'emplois.

Les obligations morales

Les devoirs de réserve, neutralité, et discrétion.
Le secret professionnel.
La déontologie.
L'obligation de désintéressement.

La sanction des manquements aux obligations du fonctionnaire

La faute de l'agent.
(personnelle/de service/pénale)
Les sanctions et leur mise en œuvre.
Les recours et les droits de la défense.

Zooms sur les restrictions à l'exercice de certaines libertés publiques

La liberté d'expression.
La liberté d'opinion.
Le droit de grève.
La liberté syndicale.

NB : Les bonnes pratiques du fonctionnaire : les devoirs vus sous le prisme de garanties